



INFO-PARENTS

Le journal mensuel destiné aux parents de l'école Jean-Paul-Riopelle

Septembre 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 Congé férié Fête du travail	3	4	5	6
9	10	11	12 17h30 : Assemblée générale des parents 19h : Rencontre parents/enseignants	13 Journée pédagogique
16	17	18	19	20 Photos scolaires
23	24	25	26	27
30 Déclaration de la clientèle				

En vrac

Message de la rentrée

Nous sommes ravis de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux parents et de retrouver ceux qui continuent avec nous. Toute l'équipe de l'école Jean-Paul-Riopelle est très heureuse d'accueillir vos enfants et de contribuer à leur épanouissement au cours de cette nouvelle année scolaire.

Comme l'année dernière, nous aurons des classes d'accueil dans nos deux bâtiments. Actuellement, elles sont au nombre de 4. L'augmentation du nombre d'élèves nous a permis de créer un poste de direction adjointe. Nous sommes ravis d'accueillir Mme Audrey Bellerose-Battaglini, qui se joint à notre belle équipe. Les deux directions assureront une présence alternée dans les deux bâtiments, garantissant ainsi un suivi attentif et une communication efficace.

Nous vous encourageons à nous contacter pour toute question ou suggestion. Votre collaboration est essentielle pour le succès de notre communauté scolaire.

Au plaisir de collaborer avec vous,

Bonne rentrée!
France Verbeke
Directrice

Service de garde

Bonjour,

Le mois de septembre est un temps consacré à l'organisation et à la création des groupes puisque nous recevons beaucoup de nouvelles inscriptions au service de garde en début d'année. Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension et votre capacité d'adaptation.

Lorsque vous vous présentez au service de garde, veuillez aviser une éducatrice pour qu'elle puisse appeler votre enfant ou vous diriger vers la porte du service de garde.

Le CSSDM exige que vous signiez le registre de départ de votre enfant. Les enfants qui auront l'autorisation de départ seul devront eux aussi signer avant de partir.

***DÉPART SEUL :**

Par mesure de sécurité, les messages dans les agendas pour les départs après l'école ne seront pas considérés pour les enfants du service de garde. Veuillez nous laisser un message sur notre boîte vocale ou un courriel, le matin.

Nous avons aussi un formulaire d'AUTORISATION DE DÉPART SEUL que nous pouvons vous faire parvenir.

Journées pédagogiques :

Vous avez reçu cette semaine le formulaire FORMS à remplir pour les journées pédagogiques.

Toutes les informations importantes se trouvent sur le courriel avec ce lien.

Mat 4 ans à 2^e année-bâtiment Jean-Paul-Riopelle (JPR):

<https://forms.office.com/r/f0deHxz7us>

3^e à 6^e année-bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague(SLG) :

<https://forms.office.com/r/9LzYpGbCMa>

Date à retenir pour le service de garde :

le 13 septembre 2024 notre première journée pédagogique :

Tombola : Jeux gonflables.

Les enfants auront la chance de sauter, grimper, glisser dans les jeux gonflables. D'autres activités festives sont prévues à l'horaire!

Date de modification pour la journée pédagogique du 4 octobre :

Vendredi 13 septembre : Tombola pour tous	Du 28 août au 6 septembre
Vendredi 4 octobre : JPR : Jardin botanique/ SLG : Cepsum	Du 9 septembre au 20 septembre

Ci-joint une lettre du centre Sablon dans ma cour.

Bon retour!

Merci !

Marie-Claude Bérubé, Technicienne du service de garde à l'école **Jean-Paul Riopelle**
514-596-5883 / 514-569-5875 berube.mc@cssdm.gouv.qc.ca

Paiement des frais scolaires

Le paiement des frais scolaires se fait au secrétariat du pavillon que fréquente votre enfant, par chèque à l'ordre de l'école Jean-Paul-Riopelle, comptant avec le montant exact. Vous pouvez également payer par internet via votre institution financière.

Assemblée générale annuelle des parents et rencontres parents/enseignants

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à l'assemblée générale des parents qui se tiendra le jeudi 12 septembre à 17h30 au gymnase du bâtiment Jean-Paul-Riopelle.

Il y aura élection de parents pour le conseil d'établissement et aussi pour l'organisme de participation des parents (OPP). Il suffit d'être parent pour être éligible à ces postes. Un avis de convocation à cette rencontre vous parviendra sous peu.

Cette soirée sera également pour vous une occasion de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant et de prendre connaissance du fonctionnement de la classe. Nous vous informerons des modalités de fonctionnement de cette rencontre.

Départs hâtifs et absences des élèves

Si votre enfant doit quitter l'école durant les heures de classe, il est important d'en informer son enseignant(e) par le biais de l'agenda en prenant soin d'indiquer le nom de la personne qui viendra le chercher. Sachant cela, l'enseignant(e) pourra le faire descendre au secrétariat à l'heure convenue, vous évitant ainsi une attente inutile.

Chaque fois qu'un élève s'absente, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école pour indiquer le motif de l'absence de votre enfant. Par la suite, la secrétaire en informera le service de garde. Toutefois, si votre enfant est présent à l'école, mais qu'il s'absente du service de garde, vous devez alors communiquer directement via la ligne téléphonique du service de garde.

Cour d'école

Pour le primaire, la surveillance dans la cour d'école commence à 8 h (AM) et à 12 h 57 (PM) pour les élèves qui arrivent directement de la maison et qui ne fréquentent pas le service de garde. Par contre, si votre enfant se présente avant, le service de garde vous facturera pour la surveillance.

Pour le préscolaire, ce n'est qu'à partir de 8 h 45 et 13 h 05 que les élèves sont pris en charge par le personnel de l'école.

Pour assurer la sécurité des enfants (puisque nous ne connaissons pas tous les parents), leur permettre de développer leur autonomie, et assurer une surveillance adéquate, les parents sont priés de demeurer à l'extérieur de la cour d'école.

Au bâtiment St-Louis-de-Gonzague, veuillez vous présenter à la porte de la cour, rue Parthenais, lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des classes.

De plus, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école et sur les étages. L'école est accessible par le secrétariat et les parents doivent s'y présenter en cas de problème.

Merci de votre habituelle collaboration.

Petit devoir aux parents

Vous avez reçu lors de la rentrée scolaire une liste de documents à remplir et à nous retourner. Nous vous demandons de nous rapporter ces documents d'ici le 6 septembre, car ils contiennent des informations importantes dont nous avons grandement besoin.

Déclaration de la clientèle du 30 septembre

La présence de votre enfant est requise lors de cette journée. Merci de votre collaboration.

Pédiculose

Afin d'éviter les inconvénients liés à la pédiculose, l'infirmier de l'école Alexandre Chiasson, recommande de prendre l'habitude d'examiner une fois par semaine les cheveux de votre enfant. Si votre enfant a des lentes ou des poux, vous devez procéder à un traitement que vous trouverez en pharmacie. Nous vous demandons d'aviser la secrétaire de l'école le plus tôt possible. Votre enfant peut fréquenter l'école.